

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / 4^{ème} Congrès de l'UIS Chimie Énergie **p.2** / Compte rendu du CEF du 12 décembre 2023 **p.3** / Tract : « La priorité : l'augmentation des salaires ! » **p.4**

l'agenda



**43^{ème} Congrès
de la FNIC-CGT
du 25 au 29 mars 2024**



Réunions fédérales à venir

15/12 **Plasturgie : CMPPNI**

19/12 **Plasturgie : CPNEFP**

04/01 **Chimie : CMPPNI**

10/01 **Chimie : CMPPNI**

11/01 **Laboratoires BM
extra-hosp. : CPPNI**

11/01 **CMPPNI Négoc**

24/01 **Chimie : CMPPNI**

25/01 **Répartition pharma :
CPPNI**

05/02 **Officines : CPNEFP**

07/02 **AG des Branches
Industrie Pharma/
Fabrication pharma**

15/02 **CPPNI Laboratoires
BM extra-hospitaliers**

22/02 **Industrie pharma :
CPNEIS**

17/06 **CPNEFP Officines**

Droits et libertés

**Amiante : le droit européen renforce la
protection des travailleurs**



Le 20 décembre 2023, la directive européenne n°2023/2668, approuvée par le Parlement européen et le Conseil européen en octobre 2023, entrera en vigueur.

La directive du 30 novembre 2009 est ainsi modifiée en abaissant de 10 fois les valeurs limites, pour qu'aucun travailleur ne soit exposé à une concentration d'amiante en suspension dans l'air supérieure à 0,01 fibre par cm³ mesurée par rapport à une moyenne pondérée dans le temps sur 8 heures (TWA) ou à 0,002 fibre par cm³ en TWA sur 8 heures (à compter du 21 décembre 2029).

La nouvelle directive renforce aussi les équipements de protection et la formation des travailleurs.

Les États membres ont 2 ans pour transposer cette directive, soit jusqu'au 21 décembre 2025.

Les chiffres

150 000 plaintes

**pour injures homophobes par an
mais qui ne représentent que 5 %
des victimes qui les ont subies.**

(Source Rapport sur les discriminations en France 28/11/2023)

Orga et vie syndicale

**Reversements cotisations
syndicales 2022 : URGENCE !**

La déclaration des reversements de cotisations syndicales par les syndicats pour l'exercice 2022 sera clôturée le 31 décembre 2023.

Il y a urgence pour que les syndicats se mettent à jour et ainsi restent affiliés à la CGT. Il y a 30 syndicats d'entreprise concernés.

Passé cette date du 31 décembre 2023, et à défaut d'avoir contacté la fédération s'il y a un problème, les mandats CGT pourront se voir retirer leur mandat, le syndicat étant considéré sans adhérent.

Au dernier état d'orga fin novembre, nous sommes, pour la deuxième année consécutive, en progression du nombre d'adhérents CGT dans nos champs professionnels.

**Près de 1 400 nouveaux adhérents ont
été déclarés via CoGiTiel, dont 58 dans
le collège cadres et ingénieurs et 437
femmes.**

**Un candidat au nom français
a près de 50 %
de chances supplémentaires
d'être rappelé par un employeur
par rapport à un candidat
au nom maghrébin.**

(Source Rapport sur les discriminations en France 28/11/2023)



L'actualité du **MILITANT** des industries chimiques est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : **Emmanuel Lépine**

Bimensuel - 1,06 euro

ISSN : 1762-4991 - N° de CPPAP : 1025 S 06566

Imprimé par nos soins

International



4^{ème} Congrès de l'UIS CHIMIE ENERGIE

Depuis 2018, la FNIC CGT a pris la direction de l'Union internationale syndicale Chimie Energie. Cette Fédération est affiliée à la FSM et regroupe les organisations syndicales des champs professionnels de la Chimie, de l'Energie, des Industries pharmaceutiques, du Caoutchouc, de la Plasturgie, affiliées à cette même FSM.

En tant que dirigeante de l'UIS, la FNIC CGT avait la charge d'organiser son 4^{ème} Congrès. Ce congrès s'est déroulé du 27 au 30 novembre 2023 à Paris.

Il a réuni plus d'une soixantaine de délégués venus des 4 coins du monde. 19 organisations de 13 pays étaient représentées. De nombreux syndicats de la FNIC ont également participé au congrès.



Des débats riches sur la situation internationale, tant politique que sociale, ont eu lieu. Un temps fort sur la situation énergétique mondiale a permis de réaffirmer que l'évolution de la production d'énergie devait être décidée et contrôlée par les peuples. C'est la condition incontournable pour que les besoins de tous les pays soient couverts et que la préservation de l'environnement soit prise en compte.

Le 29 novembre, le Congrès a apporté sa solidarité au peuple palestinien, pour montrer qu'il n'est pas seul dans sa lutte pour la liberté et la dignité, contre le génocide.

« Les travailleurs du monde entier sont aux côtés de la Palestine »

Le Congrès s'est achevé sur l'élection d'un nouveau comité exécutif de 14 membres dont la FNIC fera partie, même si elle a décidé de ne plus diriger l'UIS.



COMITÉ EXÉCUTIF FÉDÉRAL DU 12 DÉCEMBRE 2023

Actualité

- La situation internationale est marquée par un soutien au peuple palestinien en France qui s'amenuise de jour en jour, alors que les Palestiniens meurent sous le feu des bombes israéliennes.
- En France, la grille de lecture identitaire dans les têtes n'aide pas à la mobilisation des salariés sur leurs conditions de travail et leur salaire. L'analyse de classe que nous portons a du mal à s'exprimer. Nos champs professionnels émergent dans la sphère publique, par le biais des problèmes de pollutions (Sanofi Mourenx, plateforme chimique de Pierre Bénite sur les Pfas, Yara Montoir-de-Bretagne, Total La Mède sur le benzène ...) ainsi, c'est la maîtrise de nos emplois, et donc de notre activité, qui est attaquée. C'est également le cas par le biais des annonces d'arrêts d'activité et donc de plans de restructurations (Vitalaire de la branche Santé d'Air Liquide, Total Flandres en plus du sous-traitant Netman). La « transition juste » se concrétise par une attaque sur nos activités industrielles, bien subventionnée par les fonds européens.
- Concernant les NAOs, nos syndicats font le boulot dans les entreprises mais les salariés ne bougent pas et le patronat trouve sans difficulté des signataires auprès des autres organisations syndicales. Nous devons être exigeants dans la construction de nos revendications salariales en partant de notre échelle mobile des salaires, le bouclier anti-dumping social. Revenir sur un indicateur CGT fait de plus en plus sens, au lieu de prendre l'inflation en référentiel.
- La branche Chimie a rejoint les branches mises en Commission Mixte Paritaire, sous la tutelle de la DGT.
- Il y a urgence à démarrer notre campagne fédérale sur la pénibilité en s'appuyant sur l'outil qu'a développé le groupe de travail fédéral. Une présentation en sera faite au CEF de janvier 2024.
- Le cycle des élections professionnelles se poursuit avec des bons résultats pour nos syndicats CGT. Avoir de nouvelles bases c'est aussi avoir de nouveaux élus.
- Juridiquement, avec la position de la Cour de cassation sur les congés payés, qui continuent de s'acquérir pendant un arrêt maladie, sur la base de notre droit français soit sur 5 semaines, nous avons des avancées qu'il faut aller confirmer dans nos entreprises dès maintenant. A priori, le gouvernement pourrait faire modifier le Code du travail mais avec une limitation sur la prescription voire le début de son application.

Orga

- Au 30 novembre, progression de la syndicalisation avec 1 128 nouveaux adhérents pour 2022, et 1 359, pour l'instant,

pour 2023. Evidemment, cela ne tient pas compte des syndicats qui ne reversent pas aux structures les cotisations qui sont bien payées par les syndiqués.

« Revendications, actions, syndicalisations », continuer à articuler sur ce tryptique, cela contribue bien à faire de la syndicalisation et à créer de nouvelles bases. + 46 bases à ce jour, versus 28 en 2022.

En 2023, pendant la lutte contre la réforme des retraites, 60 % des adhésions ont été faites sur le 1^{er} semestre, 40 % sur le second semestre. C'est bien la dynamique enclenchée dès 2020 qui se concrétise.

- Les timbres pour 2024 ont été envoyés à tous les syndicats semaine 49 sur la base du nombre de syndiqués de 2022 + 5 %. Sauf aux syndicats qui n'ont rien réglé en 2022. Ils sont mis à disposition si la régularisation est faite, évidemment.

43^{ème} Congrès fédéral

À ce jour, 57 candidatures au CEF et 4 pour des collectifs ont été reçues à la fédération, ainsi que 6 pour la CFC. Sur l'objectif de 300 délégués, 147 délégués se sont inscrits. Les syndicats ont jusqu'au 8 mars 2024 pour communiquer leurs amendements sur les fiches revendicatives fédérales. Concernant l'orga technique, tout se déroule bien.

Formation syndicale

Toujours bien développée en région. Et déjà pour début 2024, plusieurs stages sont programmés. 1 Niveau 1, 1 SCCST et 4 CSE.

Initiatives fédérales

- La journée d'étude sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes du 6 décembre a rencontré un franc succès. Sur la quarantaine de Camarades, plus de la moitié était des Camarades femmes.
- Congrès UIS chimie énergie FSM des 28 et 29 novembre, avec 26 internationaux et 22 de la Fédération. A son issue, le secrétariat général est repris directement par la FSM. La FNIC fait toujours partie du Comité exécutif de l'UIS.

Divers

Participation d'une délégation de 2 camarades au Congrès de l'UCR des 27 novembre au 1^{er} décembre. À noter, quelques avancées dans le document d'orientation adopté. Ancav-Touristra, Sodistour. Le positionnement de la Confédération rejoint celui sur lequel nous avons travaillé avec d'autres Fédérations. Un plan de reprise doit être validé auprès du tribunal, pour le 8 janvier prochain.



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION
PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON
(1555) . OFFICINES (1996) . LAM (0959) . PÉTROLE (1388) .
CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET SERVICES
NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES
DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

La priorité : l'augmentation des salaires !

■ **Alimentation, énergie, eau : les prix de l'ensemble des biens de première nécessité grimpent depuis des mois, tandis que les salaires, les pensions de retraite et les indemnités de chômage augmentent bien moins que l'inflation.**

Les prix de l'énergie ont explosé de + 16 %, les produits alimentaires de + 20 % pour les légumes frais, le poisson, la viande, le pain, le fromage, les céréales... Même si les économistes nous bassinent que le pic de l'inflation est derrière nous et que la tendance est au ralentissement, les prix ne reviendront jamais aux tarifs d'avant.

Dans une enquête de l'Ipsos pour le Secours populaire, 35 % des personnes déclarent ne plus faire trois repas par jour, 36 % ne pas manger toujours à leur faim pour pouvoir nourrir leurs enfants, 45 % ne chauffent presque plus leur logement, et 47 % déclarent ne plus acheter de viande.

Dans une enquête, la Banque de France évalue une hausse moyenne des salaires de + 4,4 % à fin avril, soit bien en dessous du taux d'inflation qui, pourtant, ne traduit pas la réalité de l'augmentation du coût de la vie, qui était de 6 % à la même époque.

Ceci démontre bien que les salaires subissent un décrochage qui s'aggrave d'année en année, conduisant à une diminution des salaires réels.

Pour compenser ces non-augmentations, cette baisse du pouvoir d'achat, les entreprises endorment les salariés avec diverses primes (Macron, intéressements, etc.), qui ne répondent pas aux besoins réels des salariés sur le long terme.

Face à ceci, la priorité des syndicats CGT, doit être l'augmentation immédiate des salaires, des pensions de retraite et des indemnités de chômage !

Plus que des mesures ponctuelles pour rendre du pouvoir d'achat aux salariés, aux retraités, aux chômeurs, à l'ensemble des ménages, il faut indexer les salaires, les pensions, les indemnités, sur l'inflation. Ce système est largement faisable, car il existe déjà en France avec le Smic au cas où l'inflation dépasse les 2 %. N'oublions pas non plus qu'en 1952, l'indexation des salaires sur l'inflation a été mise en place, et supprimée en 1983 par le gouvernement Mauroy. En Europe, la Belgique et le Luxembourg ont toujours l'indexation des salaires sur l'inflation, ce qui a permis aux travailleurs Belges d'avoir, dans certains secteurs, plus de 10 % d'augmentation de salaire en 2023.

DANS TOUTES NOS NÉGOCIATIONS SALARIALES, EXIGEONS :

⇒ **L'indexation automatique des salaires sur les prix,**

⇒ **Un salaire minimum de 2 000 € brut pour un salarié sans qualification,**

⇒ **La reconnaissance des qualifications et de l'expérience professionnelle.**